

A.V.B
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 3 000,00 euros
Siège : Lieu Dit Le Clos de Duras, 46140 LUZECH
Siège de liquidation : Lieudit Le Clos de Duras,
46140 LUZECH
511 221 764 RCS CAHORS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE DE CLÔTURE DE LIQUIDATION
DU 31 MARS 2025**

L'an Deux mille vingt-cinq,
Le 31 mars,
A neuf heures,

Monsieur VIGNALS Alexandre
Demeurant Lieu-Dit Les Oules, 46700 PUY-L'EVEQUE



Associé Unique et liquidateur de la Société AVB,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- les attestations de régularité fiscale et sociale,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé unique, déclare avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et peut ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales.

A.V.

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur VIGNALS Alexandre, Associé Unique et liquidateur de la Société AVB en liquidation, approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société ainsi que le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un **solde négatif de 6 130,00 euros**

TROISIEME DÉCISION

Monsieur VIGNALS Alexandre, Associé Unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif de 6 130,00 euros, décide qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué.

Monsieur VIGNALS Alexandre accepte expressément l'imputation à due concurrence de 3 130,00 euros sur le compte courant ouvert à son nom dans les livres de la Société.

QUATRIEME DÉCISION

En conséquence, Monsieur VIGNALS Alexandre donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la Société AVB dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

SIXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur VIGNALS Alexandre

AVB
Charpente Coûture Zinguerie
Le Clos De Durfort 40 LUZECH
0674935530 - info@avb.fr
Siret 512 1175400018
S.A.R.L. R.S.B.E